

Arrêté 2019-02
Relatif à l'octroi d'une subvention

Le directeur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 juin 2015 portant nomination du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu la délibération n°2017/12/16-5 du conseil d'administration du 16 décembre 2017 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le conseil d'administration (CA) et la délégation de pouvoir du CA au directeur ;

Arrête


Article 1 : Une subvention d'un montant de 250,00 € (deux cent cinquante euros) est attribuée à M.D... demeurant (...) étudiant en Master 2 parcours DPMS option expertise politique comparée.

Article 2 : Cette subvention est accordée dans le cadre du soutien financier de l'IEP apporté à l'occasion des enquêtes de terrain effectuées par les étudiants du Master 2 parcours DPMS année 2018/2019.

Article 3 : Le bénéficiaire est tenu de produire les pièces justificatives attestant des dépenses qu'il a engagées au titre des déplacements effectués.

Article 4 : Le Secrétaire général et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 janvier 2019.



Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE :

DATE D'AFFICHAGE :

17.01.19

24.01.19